

Clayes de l'Info

Bulletin d'information de la commune de Clayes



avril 2019

MAIRIE

Place de la Mairie
35590 CLAYES
Tel : 02 99 61 20 30
Fax : 02 99 06 19 33
mairie@clayes.fr
www.clayes.fr

Ouverture :
Mardi, jeudi et vendredi
de 14h à 18h
Mercredi de 9h à 12h30
Samedi de 9h à 12h

MÉDIATHÈQUE

Mercredi de 17h à 19h
Samedi de 10h30 à 12h30
Tel : 02 99 07 10 32

PLATE FORME DÉCHETS VERTS

Lundi 9h à 12h
Mercredi 14h à 18h
Vendredi 9h à 12h
Samedi 14h à 18h

(horaires d'été)



Clayes

Le mot du Maire

Lors de la séance du conseil municipal du 4 mars 2019, l'équipe municipale a émis un avis favorable au projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal validant ainsi l'Orientation d'Aménagement et de Programmation de notre commune pour la période 2020 à 2035.

Cette délibération sera intégrée au dossier d'enquête d'utilité publique prévue du 16 avril au 24 mai 2019. Le dossier sera consultable à Pacé, ainsi que le registre d'observations.

Vous trouverez jointe à ce numéro la plaquette d'information concernant l'enquête à venir.



Le Compte Administratif 2018 et les taux 2019 furent également votés. Une augmentation de 2% des trois taxes locales a été arrêtée, ce qui les passe à 20,99% pour la taxe d'habitation, 18,39% pour le foncier bâti et 51,47% pour le foncier non-bâti.

Des travaux de réfection de la contre-allée partant du secteur de la Touche jusqu'à la Croix Simon seront effectués durant une semaine entre le 15 et le 26 avril.

Bonne lecture.

Philippe SICOT

Mairie



Les travaux de restructuration et d'extension de la Mairie vont débuter au mois de mai 2019.

Pour la durée des travaux (environ un an), nous vous accueillerons dans l'ancienne médiathèque dès le mardi 21 mai 2019.

Les horaires et le numéro de téléphone restent inchangés.

Par ailleurs, nous proposons à tous les Clayens et Clayennes qui le souhaitent une visite de la Mairie actuelle, avant travaux, le samedi 11 mai de 9h à 12h.

Le prochain numéro de Clayes de l'Info paraîtra fin juillet 2019, pour la période allant du 1^{er} août au 15 octobre 2019.
Les articles devront nous parvenir avant le 1^{er} juillet 2019.

Sommaire

Le mot du Maire	page 2
Conseil municipal	page 3
Vie communale	page 5
Vie associative	page 10

Directeur de publication
Philippe SICOT, Maire

Commission communication
Resp. : Claude FOUILLET
Membres : Laurence GUEGUEN,
Jean-Christophe MUSSETA

Crédit photos
Mairie de Clayes

Délibérations

Vous trouverez ci-dessous les principales délibérations du conseil municipal (séances du 28 janvier, 4 mars et 1^{er} avril 2019).

L'intégralité des comptes-rendus de séances est disponible sur notre site www.clayes.fr.

SUBVENTIONS 2019

Le Conseil Municipal a étudié les demandes de subventions des associations pour l'année 2019.

Les associations faisant appel à l'emploi salarié dans le cadre de leurs activités continuent de bénéficier d'une « prime annuelle » de 50 € :

- Amicale des Parents d'élèves : 310,00 €
- Clayes Piq'et Coud : 230,00 €
- La Clayes des Champs : 230,00 €
- Sports et Plaisir : 230,00 €
- Breizh Clayes Poker : 180,00 €
- La Prévention Routière : 50,00 €
- Le Temps de vivre : 205,00 €
- Tai chi - Qi Gong : 180,00 €
- Aïkido Club : 180,00 €
- Tennis de table : 180,00 €
- Coopérative scolaire : 3 700,00 €
- Association des Maires d'Ille et Vilaine : 339,30 €

CONVENTION FRANCAS - AVENANT 2019

Par délibération en date du 25 août 2014, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention de partenariat avec les Francas d'Ille-et-Vilaine pour la mise en place du centre de loisirs sur la commune.

Le Conseil Municipal a validé l'avenant 2019 à la convention initiale, avec une participation financière de la commune de 23 358 €.

CONVENTION CARTE SORTIR

Le conseil municipal a décidé de renouveler pour l'année 2019 la convention d'adhésion au dispositif *Sortir !* auquel le CCAS de Clayes contribue depuis 2013. La participation annuelle est de 1 100 €.

La carte *Sortir !* donne accès à une multitude d'activités proposées à tarifs préférentiels, sous conditions de ressources. Ce dispositif est à ce jour porté par Rennes Métropole, 31 communes et de nombreux partenaires professionnels. Plus de 30 000 personnes en bénéficie.

En 2019, *Sortir !* fête sa 10^{ème} année et propose du 11 mai au 11 juillet plus de 50 événements ouverts à tous, organisés par les partenaires *Sortir !* sur plusieurs communes de Rennes Métropole. L'objectif est de mobiliser les partenaires du territoire pour faire connaître encore davantage le dispositif auprès du grand public, des potentiels bénéficiaires, des professionnels et partenaires, mais aussi d'informer sur ses évolutions.

En effet, à partir du 1^{er} juin 2019, *Sortir !* intégrera les services proposés sur la carte KorriGo Services. L'ancienne carte ne sera plus diffusée mais restera valide 1 an pour les inscriptions avant le 1^{er} juin.

Pour bénéficier des avantages *Sortir !* auprès des partenaires du dispositif, les utilisateurs devront acquérir et utiliser une carte KorriGo Services avant de solliciter les droits *Sortir !* La procédure pour l'acquérir ou la remplacer sera donc expliquée et communiquée auprès des actuels et potentiels bénéficiaires via différents canaux (communication web, mise à jour du dépliant général existant...).

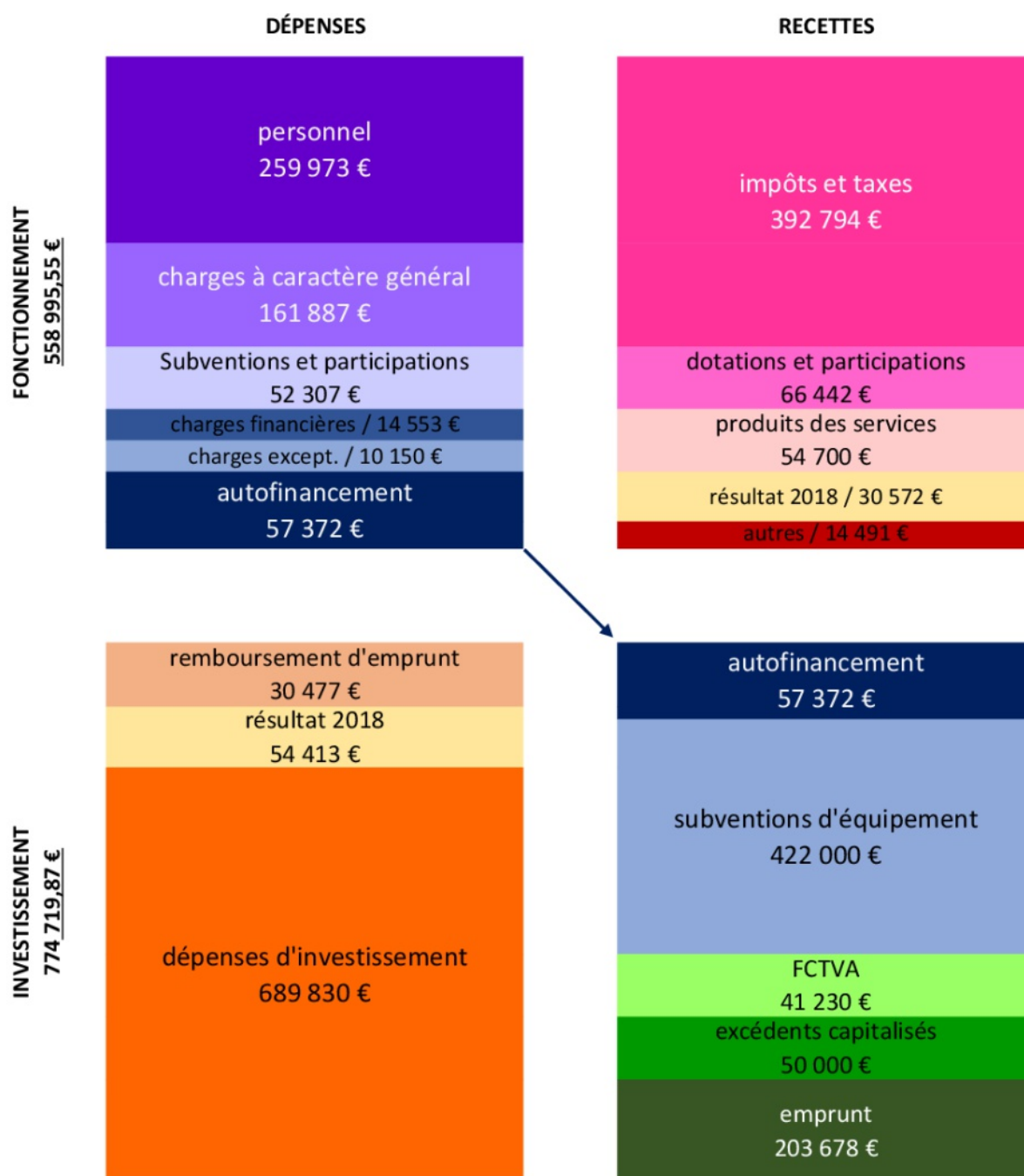
Autre évolution à partir de cette année, les étudiants boursiers de l'échelon 2 à 7 résidant dans l'une des 43 communes de Rennes Métropole peuvent également bénéficier du dispositif *Sortir !*



Vous recherchez une assistante maternelle sur Clayes ?

www.assistantsmaternels35.fr

Budget 2019



TAUX 2019

Le conseil municipal a décidé d'appliquer les taux d'imposition suivants pour l'année 2019

- Taxe d'habitation : 20,99% (au lieu de 20,58%)
- Taxe foncière - Bâti : 18,39% (au lieu de 18,03%)
- Taxe foncière - Non Bâti : 51,47% (au lieu de 50,46%)

Le conseil municipal a également décidé la suppression de l'exonération de deux ans de taxe sur le foncier bâti des constructions nouvelles à usage d'habitation. Cette décision s'appliquera sur les logements achevés à compter du 1^{er} janvier 2019.

Offre d'emploi

La Commune de Clayes recherche pour la rentrée de septembre 2019 une / des personne(s) pour des missions de ménage des bâtiments communaux et de service de cantine.
Pour tout renseignement, veuillez contacter Nicolas PATERNOSTRÉ, Directeur Général des Services à la Mairie ou au 02 99 61 20 30.

École



INSCRIPTIONS 2019-2020

Si vous avez un enfant, né en 2016, à inscrire pour la rentrée de septembre 2019, merci de vous présenter en mairie avec votre livret de famille.

PORTES OUVERTES

L'école de Clayes propose aux parents des nouveaux élèves de la rentrée de septembre 2019 une soirée portes ouvertes le vendredi 14 juin de 17h à 19h.

Afin d'organiser au mieux cette rencontre, plusieurs visites débiteront à 17h, 17h30, 18h et 18h30.

Déchetterie



La déchetterie de Pacé va faire l'objet d'importants travaux au cours de cette année. Elle va connaître un agrandissement conséquent et être reconstruite en grande partie. Cet équipement est géré par Rennes Métropole. Le chantier, qui a débuté le lundi 4 mars, est prévu pour durer 9 mois.

Durant cette phase de travaux, la déchetterie sera en partie fermée au public (seule la plateforme déchets verts restera ouverte).

Il est donc conseillé d'utiliser la déchetterie de St Gilles aux horaires suivants :

- Lundi : 14h - 18h
- Jeudi : 9h - 12h
- Mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9h - 12h et 14h - 18h.

Élection européenne

Le **dimanche 26 mai 2019 de 8h à 18h** aura lieu l'élection des députés européens.

L'Europe mène de nombreuses actions sur notre territoire profitant à tous, à différents niveaux. Ces actions découlent d'orientations prises par le parlement européen pour décliner la politique de l'Europe sur les territoires.

L'Europe s'appuie sur six principes fondamentaux : garantir la paix, l'unité et l'égalité des territoires, la solidarité, le respect de l'identité nationale, le désir de sécurité (policière mais aussi de l'emploi et de la sécurité sociale) et la reconnaissance des droits fondamentaux.

A partir de cette base, des orientations sont prises pour déployer ces principes fondamentaux sur les territoires et des moyens financiers sont alloués.

Ces actions sont souvent menées par des structures locales. Elles concernent notamment l'agriculture, la protection de l'environnement, l'emploi par des actions d'accompagnement personnalisées, la formation et notamment les échanges entre pays...

Pour vous aider, le logo de l'Europe est normalement présent dans toutes les actions financées.



Le site « Que fait l'Europe pour moi ? » présente de manière très simple et ludique les actions sur les territoires : www.what-europe-does-for-me.eu/fr/portal/1/0

Ou encore de manière plus institutionnelle : www.strasbourg-europe.eu ou www.europe-en-france.gouv.fr

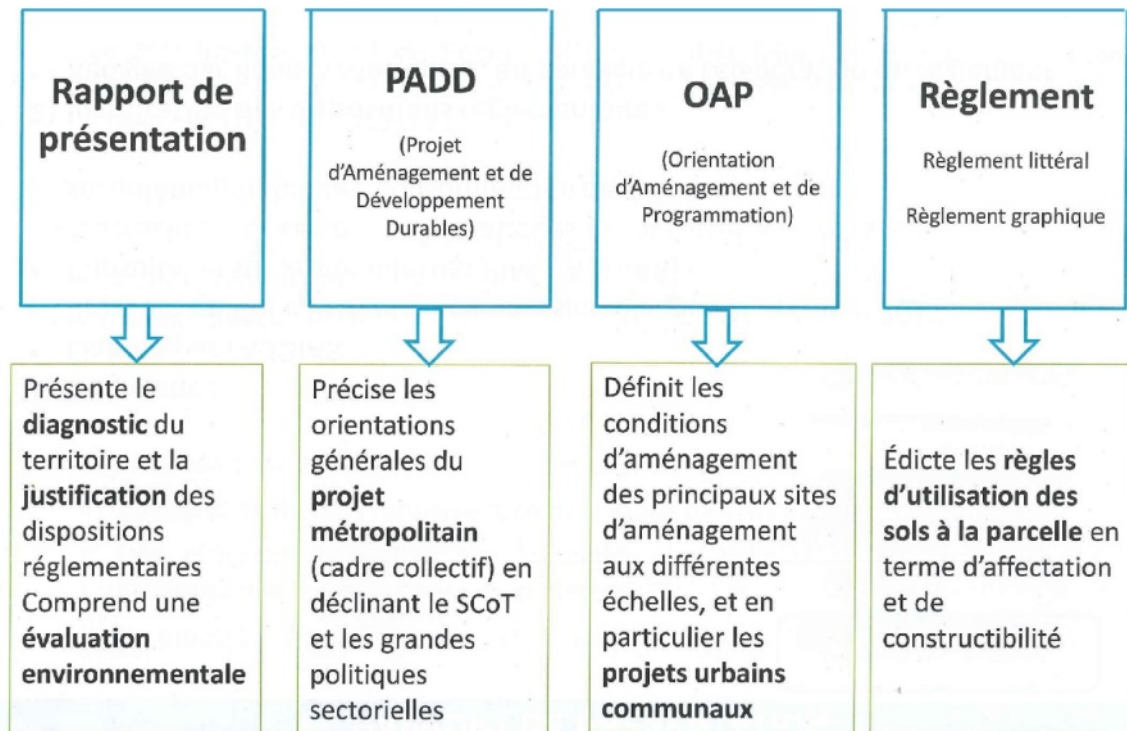


QU'EST-CE QUE LE PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document stratégique et réglementaire qui remplacera lors de son approbation fin 2019 l'ensemble des Plans Locaux d'Urbanisme et Plans d'Occupation des Sols des 43 communes de la Métropole.

Son élaboration, débutée en 2015, est le fruit d'un travail mené en collaboration entre les services de Rennes Métropole et les communes.

LES DIFFÉRENTES PIÈCES COMPOSANT LE PLUi



QUELS OBJECTIFS POUR LE PLUi ?

- Accompagner le dynamisme démographique de la métropole, qui devrait passer de 440 000 habitants en 2020 à 520 000 en 2035.
- Répartir la construction de logements en différenciant les objectifs selon la typologie des territoires.
- Permettre ce développement dans le respect des objectifs d'économie d'espace.

Ainsi, dans le projet arrêté de PLUi :

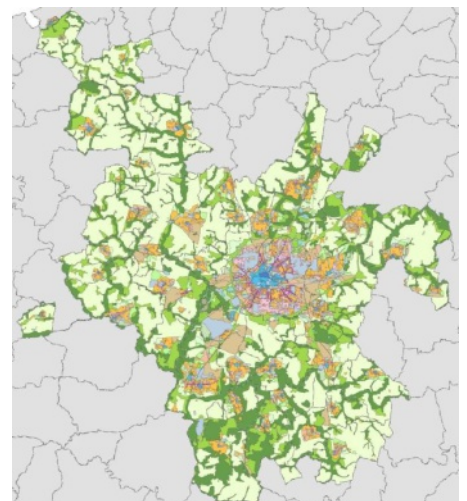
78% du territoire de Rennes Métropole est classé en **espace agro-naturel** :

Zones A (agricole) = 32 000 ha (45% du territoire)

Zones N (naturelles) = 24 000 ha (33% du territoire)

19% du territoire est classé en **zone urbaine** (UA, UB, UC...)

3% du territoire est classé en **zone à urbaniser** (1AU et 2AU).

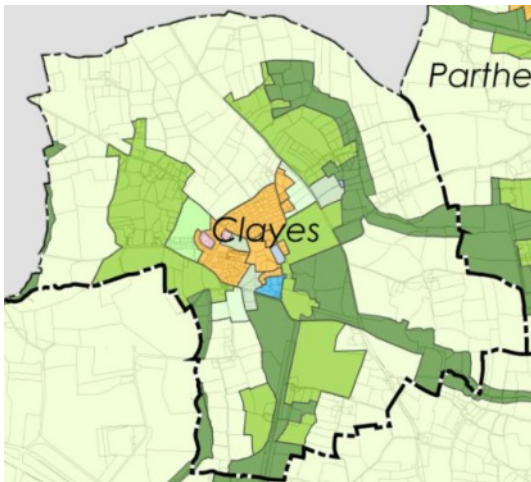


QUEL PROJET POUR CLAYES ?

Le projet communal de Clayes dans le cadre du PLUi a été présenté fin 2017 par la distribution d'une brochure et l'organisation d'une réunion publique.

Il est défini par deux objectifs majeurs :

- Conforter un cadre de vie de qualité (identité de commune nature)
- Permettre un développement maîtrisé de la commune (habitants et services).



93% du territoire communal est classé en espace agro-naturel
5% du territoire est classé en zone urbaine
2% du territoire est classé en zone à urbaniser.

Le développement de la commune sur la période 2020-2035 se fera tout d'abord par la poursuite des travaux de la ZAC des Petites Haies (63 logement restent à construire) puis à horizon 2030 par un nouveau lotissement en extension urbaine, au nord-est du Bourg (secteur de La Rue).

Comme évoqué dans le Clayes de l'Info de janvier 2019, l'actuel double périmètre de protection des bâtiments de France sera remplacé par un PDA (périmètre délimité des abords).

QUE PERMET LE PLUi ?

Le règlement du PLUi définit les règles applicables à chaque parcelle : les demandes d'autorisation d'urbanisme doivent être conformes à ces règles.

Il permet de répondre aux questions suivantes :

Que peut-on construire ? (les destinations)

Comment peut-on construire ? (formes urbaines, implantation, emprise, hauteur...)

Quelles autres dispositions doivent être prises en compte ? (stationnement, eaux pluviales, patrimoine naturel et bâti...).

COMMENT CONSULTER LE PROJET PLUi ?

Le projet de PLUi a été arrêté par délibération de Rennes Métropole le 13 décembre 2018.

Il est soumis à une enquête publique qui sera ouverte du mardi 16 avril au vendredi 24 mai 2019.

Vous pouvez dès à présent consulter ce projet de PLUi à cette adresse :

<https://metropole.rennes.fr/le-plan-local-durbanisme-intercommunal>

Pour toute information concernant le déroulement de l'enquête publique :

<https://metropole.rennes.fr/plui-comment-participer-lenquete-publique>

Cette enquête publique se déroulera dans 8 communes de la Métropole, dont **Pacé** pour le secteur de Clayes. L'ensemble des pièces constituant le PLUi seront mises à disposition du public aux horaires d'ouverture de la Mairie de Pacé. Un registre permettant de recueillir les avis sera ouvert (il en existe également une version dématérialisée (<https://www.registre-dematerialise.fr/1216>)).

Les modalités détaillées figurent également sur la brochure distribuée avec ce numéro d'avril du Clayes de l'Info.

Médiathèque

UNE GRAINOTHÈQUE A LA MÉDIATHÈQUE !

Vous pourrez bientôt choisir ou apporter des graines à la Médiathèque.

En effet nos amis de Terre de Clayes nous ont demandé si nous pouvions leur réserver un « coin » de notre espace pour exposer leurs graines et ainsi les mettre à disposition de tous ceux (adhérents ou non) qui seraient intéressés. Il est également possible d'en apporter. Et c'est GRATUIT.

Cette mise en place aura lieu le 17 avril prochain dans nos locaux.

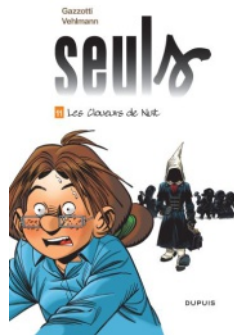
Le fonctionnement de cette grainothèque sera détaillé au sein de la médiathèque.

Nous vous rappelons que des nouveaux livres sont toujours à votre disposition et ne demandent qu'à être empruntés.

Voici une petite sélection spéciale jeunesse :



Les Contes du Yoga :
Les Trois Petits Cochons



Seuls
T. 11 : Les Cloueurs de Nuit



L'Atelier des Sorciers
Tomes 1,2 & 3

Et de nombreux autres ouvrages pour tous âges que nous vous invitons à venir découvrir dans votre Médiathèque.

Nous vous rappelons les horaires d'ouverture :

- mercredi de 17h à 19h
- samedi de 10h30 à 12h30

Fermeture durant les vacances scolaires

La Médiathèque sera fermée aux dates suivantes :

- du 7 au 22 avril 2019 période des vacances de printemps,
- le 1^{er} mai 2019 jour férié,
- le 8 mai 2019 sera remplacé par le mardi 7 mai.

Nous vous rappelons aussi que nous accueillerons avec plaisir tout nouveau bénévole qui rejoindra notre équipe. Les permanences devant être assurées sont le mercredi de 17h à 19h et le samedi de 10h30 à 12h30.

Eco-pâturage

Depuis le 28 mars, deux béliers d'Ouessant participent à l'entretien de la commune.

Ils ont pris possession de la butte à proximité du terrain multisports et de l'aire de jeux de la ZAC des Petites Haies.

C'est Maël Piriou, de la société Patur'Rance qui en a la charge et qui interviendra pour les alimenter en eau et vérifier qu'il n'y a aucun problème.

Il est bien indiqué qu'il est **absolument interdit de les nourrir** (y compris du pain) et que **les végétaux de la butte seront leur seule nourriture**.

Cette expérience, validée fin 2018 par le conseil municipal a été initiée par une habitante de la ZAC des Petites Haies qui en avait fait la proposition.

Nous attendons une proposition des enfants de la commune pour leur attribuer un nom.



Centre de loisirs

La thématique du centre de loisirs pour cette année : « l'art et la manière de... »

Les vacances de printemps se dérouleront à Parthenay de Bretagne. Pour les vacances d'été, une erreur de dates d'ouverture s'est glissée dans la plaquette de début d'année. Nous serons ouverts du 8 juillet au 2 août et du 19 au 31 août, les dates de fusion restent inchangées. Toutes les informations pratiques sont à retrouver sur le site de la commune et sur le site du centre de loisirs.

Des bulletins d'inscription pour ces différentes périodes seront mis à disposition dans les lieux d'accueil et la Mairie. Les programmes seront affichés et téléchargeables sur le site. Il est obligatoire de compléter ces fiches pour pouvoir inscrire vos enfants.

Concernant l'inscription pour le mercredi ainsi que pour les repas, même en urgence, vous devez également en faire la demande auprès de la directrice du centre de loisirs en adressant un mail.



Les dossiers sanitaires 2018/2019 sont à compléter et à renouveler pour chaque nouvelle inscription, ils sont disponibles à la Mairie et sur le site.

Le centre de loisirs ne disposant pas d'une boîte aux lettres, les courriers et règlements peuvent être déposés directement dans celle de la Mairie.

Pour le mois de Juillet, des mini-camps seront proposés les 3 premières semaines au Mont-Dol et à Pleudihen-sur-Rance, avec une thématique bord de mer, activités nautiques, nature et sport.

Une plaquette sera éditée et mise à disposition prochainement. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires, ainsi qu'un bulletin d'inscription.

Infos pratiques :

Le centre a désormais son propre site internet : www.parthenayclayesfrancas.com

Pour nous joindre :

Hélène MAHE (Directrice) :

07 61 26 67 43

En période scolaire : Mardi, mercredi, jeudi

Durant les vacances : aux jours et heures d'ouverture

helene.mahe@francasbzh.fr

Nous recherchons des animateurs/trices pour les périodes des vacances ainsi que pour le mercredi alors n'hésitez pas à nous contacter !

Feu d'artifice

Comme chaque année, la commune organise un feu d'artifice à l'occasion de la fête nationale.

Il se déroulera autour de l'étang le samedi 13 juillet à partir de 23h.

Dès 21h45 et jusqu'à 2h, un bal populaire aura lieu place de l'église, animé par Sono Tonio Animations. Sur place, buvette et galettes-saucisses (tenue par l'association Breizh Clayes Poker)



Numéros utiles

Le service assainissement de Rennes Métropole dispose désormais d'un numéro unique pour l'accueil des usagers : **02 23 62 24 10**

Pour toute question relative à la gestion des déchets, vous pouvez contacter le service au **0800 01 14 31** (appel gratuit).

Pour signaler toute anomalie liée à la voirie (trous, défaut de signalisation...), rendez-vous à l'adresse suivante : https://e-demarches.rennes.fr/Rennes/workflow_url?ECITIZ_ACTIVITY_PATH=Demandeur

Amicale des Parents d'Élèves

CHASSE AUX ŒUFS

Comme chaque année, l'APE de Clayes organise une chasse aux œufs le **dimanche 28 avril 2019 à 10h30**. C'est le moment pour découvrir des énigmes en famille sous forme de chasse aux trésors, et de prolonger ces instants de partage autour d'un repas burger-frites (sur réservation).

BRADERIE

L'APE organisera sa traditionnelle braderie/vidé-grenier le **lundi 10 juin 2019**.

Pour cet évènement, la rue de l'étang sera fermée à la circulation de 7h à 19h afin de laisser place aux exposants. Une déviation sera mise en place par la route de la Buzardais afin de rejoindre la commune de St Gilles.

Le coût de l'emplacement reste fixé à 2€ le mètre, sans réservation. Un espace buvette/restauration sera à la disposition de tous.

La braderie de Clayes grandissant chaque année, l'APE recherche de plus en plus de bénévoles pour cette occasion afin d'assurer le service en buvette/restauration et la circulation.. Merci d'avance pour votre aide.



FÊTE DE L'ÉCOLE

La fête de l'école et le repas moules frites auront lieu le **dimanche 30 Juin 2019**.

Le repas moules frites est ouvert à toute personne souhaitant passer un agréable moment, et servi sur réservation uniquement. Des bulletins d'inscriptions seront distribués prochainement. Cette journée sera clôturée par le tirage de la tombola.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter l'APE par mail : apeclayes35@gmail.com

Terre de Clayes

Dimanche 14 avril de 10h à 12h, l'association Terre de Clayes organise une bourse aux plantes. L'association vous invite à venir échanger autour de plants, de graines, apportez vos idées...

Les services de Rennes Métropole seront également présents pour faire une animation sur le tri de nos déchets.

Café et bonne humeur seront au rendez vous.

Notre grainothèque sera mise en place à compter du 17 avril à la médiathèque.

La Clayes des Champs

Le jeudi 6 juin, de 14h30 à 16h30, la Clayes des Champs organise le dernier cours d'art floral de l'année. Les adhérentes et l'animatrice accueilleront avec plaisir toute personne intéressée par le fonctionnement de notre association et par une éventuelle inscription pour la rentrée de septembre 2019.

Contacts : Sylvie Troussier 07 87 43 07 76
Frédérique Musseta 06 72 44 13 12

Les motards ont du cœur

19 mai 2019 Balade des Motards ont du Cœur

Pour continuer l'action de Coluche en faveur des Restos du Cœur, l'équipe des Motards ont du cœur invite tous les pilotes de 2 roues motorisées, plus de 125 cm³ à participer à la 25^{ème} édition.



Le départ sera donné à 14h du parking Saint-Sauveur à Redon et l'arrivée sur le Mail François Mitterrand à Rennes

Tarifs : adultes 10 € par casque, sur réservation uniquement

Inscriptions : www.lesmotardsontducoeur.com



agenda de Clayes

Dimanche 14 avril 2019	> Bourse aux plantes	10h à 12h - allée du château
Dimanche 21 avril 2019	> Concours de pêche	7h à 13h - autour de l'étang
Dimanche 28 avril 2019	> Chasse aux œufs	10h30 - le bourg
Mercredi 8 mai 2019	> Commémoration 8 mai 1945	10h45 - le bourg
Samedi 11 mai 2019	> Visite de l'actuelle Mairie	9h à 12h - Mairie
Samedi 18 mai 2019	> Classes 9	12h - salle polyvalente
Dimanche 26 mai 2019	> Élections européennes	8h à 18h - salle des associations
Lundi 10 juin 2019	> Braderie	7h à 19h - le bourg
Dimanche 30 juin 2019	> Fête de l'école	12h - école + salle polyvalente
Samedi 13 juillet 2019	> Feu d'artifice et bal populaire	dès 21h45 - le bourg

Retour en images...



◀ Plantations
février 2019 ▶

Les agents de la commune ont procédé à la plantation de plusieurs arbres, autour de l'étang et rue du Parc (face au cimetière).



☛ Café conseil Espace Emploi
21 mars 2019

Espace emploi a organisé un nouveau café-conseil permettant à près de 40 demandeurs d'emploi de rencontrer 10 employeurs locaux.



ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!



A L'AIR LIBRE LE BRULAGE EST INTERDIT !*

UNE PRATIQUE
POLLUANTE POUR
L'ENVIRONNEMENT
ET TOXIQUE
POUR LA SANTE

www.goodbyfr

tontes de pelouse,
taille de haies,
feuilles mortes,
résidus d'élagage. ...

PARTICULIERS,
COLLECTIVITÉS,
ENTREPRISES.

DES SOLUTIONS EXISTENT
compostage,
broyage et paillage,
tonte mulching,
apport en déchèterie

* LE SAVIEZ-VOUS ?

* article 94 du
Règlement Sanitaire
Départemental type
diffusé par la circulaire
du 9/08/1978.
Cette interdiction est
aussi rappelée dans
la circulaire du 18/11/2011

